

Dossier suivi par : Sylvaine SOUBIRAN  
Responsable du service social du personnel  
sylvaine.soubiran@diplomatie.gouv.fr  
01 53 69 33 62

**Procédure pour le dépôt de votre candidature à une place en crèche :**

Les agents du MEAE souhaitant solliciter une place de crèche pour leur enfant, sont invités à déposer une demande par ordre de priorité, auprès :

- 1) de la mairie de leur domicile pour une place en crèche municipale
- 2) de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale pour une place en crèche interministérielle
- 3) de la DPS pour un berceau réservé par le MEAE

Réservation de places de crèches gérées par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères :

Vous retrouverez l'ensemble de ces information sur [Diplonet : Accueil du site > DiploRH > Action sociale > Famille, petite enfance et crèche > Crèches : berceaux réservés par le MEAE](#)

Inscription rentrée 2021-2022 : Dossier à compléter avant le 31 mars 2021.

Pour l'année 2021/2022, les agents intéressés, peuvent déposer une demande de place en crèche pour leur enfant qui sera examinée en fonction des disponibilités et des critères de priorité établis par la délégation pour la politique sociale.

Le formulaire de pré-inscription doit être rempli et retourné au service social de la DPS accompagné de toutes les pièces justificatives :

Documents à transmettre:

- Formulaire de préinscription 2021 (voir pièce jointe)

- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Pour les agents de retour de poste : une attestation de salaire de centrale, établie par le CSRH à Nantes
- Justificatifs de revenus perçus en 2019 à l'étranger pour les deux parents
- Livret de famille à jour (avec enfant(s)) - ou acte de naissance de l'enfant- ou attestation de grossesse
- Fiche de paie des 2 parents ou une copie de l'inscription à Pôle emploi si votre conjoint est en recherche d'emploi ou justificatif de formation
- Justificatifs inscriptions mairie et SRIAS

**Le dossier complet est à transmettre au service social de la DPS sur la boîte générique du service social : [service-social.dga-drh-dps@diplomatie.gouv.fr](mailto:service-social.dga-drh-dps@diplomatie.gouv.fr) avant le 31 mars 2021**

#### Rappel pour les réservations de places de crèches interministérielles (SRIAS)

Depuis 2008, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a mis en place une politique de réservations de berceaux pour les agents de l'Etat. En qualité d'agent du MEAE, vous êtes éligible aux crèches interministérielles. Pour Paris, toutes les inscriptions se font en ligne depuis le 3 mars 2016 via l'application CERES accessible à partir du site de la SRIAS Ile de France.

Vous devez d'abord vous inscrire dans l'application (création du compte d'accès à CERES) :

<http://srias.ile-de-france.gouv.fr/fre/Petite-Enfance/Faire-une-demande-de-place-interministerielle-de-creche>

Pour Nantes, toutes les informations et les formulaires de pré-inscription sont en ligne sur le site de la SRIAS Pays de Loire :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale-interministerielle/Section-regionale-interministerielle-d-action-sociale/Petite-enfance-Creche-reservation-berceaux-CESU-garde-d-enfant/Reservation-de-berceaux/>

#### Conseils

Le dépôt obligatoire de votre candidature auprès de ces trois dispositifs (Mairie , SRIAS, MEAE) ne dispense pas de rechercher tout autre mode de garde (assistante maternelle, crèche parentale ou associative...). Si le nombre de berceaux proposé par les mairies, les SRIAS ou le

MEAE permet de saisir un certain nombre de demandes il n'est pas suffisant pour répondre à tous les besoins.

Pensez à actualiser régulièrement votre dossier et à nous signaler si vous avez pu bénéficier d'une solution de garde alternative. Nous pourrons ainsi saisir une autre demande en instance.

Les assistantes sociales sont à votre disposition pour vous accompagner dans la recherche d'un mode de garde pour votre enfant et pour une information sur les aides légales et les prestations sociales à solliciter pour leur financement

**N'hésitez pas à les contacter :**

**PARIS**

**Quai d'Orsay** - 37, quai d'Orsay, 75007 Paris / 01 43 17 48 94

Permanences

- Moukhalifa AMARA Bureau 554 / 01 53 69 33 65 / moukhalipa.amara@diplomatie.gouv.fr
- Nafissatou BA Bureau 554 / 01 53 69 33 66 / nafissatou.ba@diplomatie.gouv.fr

**Convention** 27, rue de la Convention, Pavillon Gutenberg, 75015 Paris

Permanences

- Lise VERONA 01 43 17 61 22 / lise.verona@diplomatie.gouv.fr
- Eva MOURET 01 43 17 61 19 / eva.mouret@diplomatie.gouv.fr

**Châtillon** - 13, rue Louveau, 92438 Châtillon Cedex

- Nafissatou BA, permanences à la demande.

**La Courneuve** 3, rue Suzanne Masson, 93126 La Courneuve Cedex / 01 43 17 61 43

- Nafissatou BA, sur rendez-vous un jeudi par mois.

**Invalides** - 57, bd des Invalides, 75007 Paris

- Moukhalifa AMARA, sur rendez-vous le lundi, bureau 158.

**NANTES**

Maison Blanche - 11, rue de la Maison-Blanche, Breil IV 44941 Nantes Cedex 09

- Janik TROADEC (agents de A à H et agents du site Casterneau) Bureau D 013 / 02 51 77 20 39 / janik.troadec@diplomatie.gouv.fr
- Vanessa CHANSON (agents de I à Z et agents de l'AEFE de Nantes) Bureau D 014 / 02 51 77 26 54 / vanessa.chanson@diplomatie.gouv.fr